

MAIRIE DE COUZEIX

===

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Arrêtés du MAIRE**

=====

N°2022 - 230 – Arrêté portant délégation de fonction d'Etat Civil à Monsieur Patrick PETITJEAN

Le Maire de la Commune de COUZEIX,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-32,

Vu l'instruction générale relative à l'état civil,

Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 03 Juillet 2022,

Considérant que le Maire et les Adjoints sont tous empêchés le 06 août 2022 et qu'ils ne pourront donc pas assurer la célébration du mariage prévu ce même jour à 14H00

Considérant que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Patrick PETITJEAN, Conseiller Municipal délégué, est délégué pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, le 06 août 2022 pour célébrer un mariage prévu à 14H00.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié, et dont ampliation sera transmise à M. Le Procureur de la République et remise à l'intéressé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme,

A COUZEIX, le 28 juillet 2022



Sébastien LARCHER
Maire de COUZEIX.